

SEMAINE RELIGIEUSE

DE

QUÉBEC

ET

BULLETIN DES ŒUVRES

DE

L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

ABONNEMENTS :

Canada : \$1.00. — Ville de Québec, États-Unis, et Pays
de l'Union postale, \$1.50 (7 fr. 50).

Doivent être payés d'avance.

~~~~~

Manuscrits, communications et abonnements doivent être adre-  
sés à La SEMAINE RELIGIEUSE, 103, rue Ste-Anne, Québec.

---

La SEMAINE RELIGIEUSE DE QUÉBEC est publiée par l'Action  
Sociale Catholique, propriétaire, et est imprimée au No 103, rue  
Ste-Anne, Québec, par *L'Action Sociale Limitée*.

## VIN SAINT-NAZAIRE

Archevêché de Québec, 1er août 1905.

*Après m'être assuré que la fabrication du vin de messe dit de SAINT-NAZAIRE, vendu par la maison A. TOUSSAINT & CIE, se fait toujours sous la surveillance immédiate d'un prêtre compétent, je n'hésite pas, sur le rapport de ce dernier, à renouveler l'approbation que j'ai déjà donnée à ce vin liturgique dans ma circulaire du 1er mars 1897.*

† L.-N., ARCH. DE QUÉBEC.

---

*« Les vins importés, même avec les meilleures recommandations, ne nous mettront jamais à l'abri de toute inquiétude.*

*« ... Messieurs A. Toussaint & Cie ont établi à Québec une fabrique spéciale de vin de messe. Comme témoignage de ma satisfaction et pour assurer le succès d'une entreprise si importante pour le clergé, j'ai chargé un de mes prêtres de surveiller la fabrication des vins liturgiques de cette maison ; sur le rapport très favorable de cet ecclésiastique, je n'hésite pas à le recommander de nouveau à messieurs les curés du diocèse.*

*« Si nous arrivons à fabriquer au pays tout notre vin de messe, ce sera un grand soulagement pour tous les prêtres. »*

---

**Depuis la mort de Mgr Laflamme, M. l'abbé Ph. J. Fillion a été chargé de surveiller la fabrication de nos vins liturgiques, et cela à la demande expresse de Monseigneur l'Archevêque de Québec.**

**A. TOUSSAINT & CIE**

# LE FEU

## DANS LES MAISONS D'EDUCATION

est un danger constant si l'intérieur  
n'est pas recouvert de matériaux  
incombustibles.

---

### **"LINABESTOS"**

est la seule planche murale

#### **ENTIEREMENT A L'ÉPREUVE DU FEU**

Les autres contiennent soit des fibres de bois, soit de la pâte à papier, lattes, refente de bois, asphalte, colle grasse, ou autre substance dangereuse; **LINABESTOS** est entièrement fait d'amiante et de ciment Portland.

**LINABESTOS** est donc à l'épreuve du feu : il ne craque pas, ne gauchit pas, ne "travaille" pas. Aucune vermine ne peut y trouver refuge.

#### **COÛTE PEU**

Demandez notre livret « D » et échantillons.

---

**LA CIE DES PRODUITS  
D'AMIANTE ET DE CIMENT.  
78, rue St.-Pierre, - QUEBEC.**

Succursales : Halifax, N. E., St-Jean, N. B.,  
Sydney, C. B.



SI LE PUBLIC CONNAISSAIT les  
grands avantages des **VERRES TORIQUES**  
sur les autres verres à lunettes ordinaires  
personne n'achèterait plus que des **VERRES**  
**TORIQUES**. Le foyer de ces verres est  
presque illimité tandis que dans les verres  
ordinairement vendus il n'existe guère que  
dans une partie fort limitée du centre.  
C'est le verre que tous les vrais oculistes  
prescrivent parce que c'est vraiment le seul  
qui donne **ENTIÈRE SATISFACTION**.

**P.-C. Lacasse**

OPTICIEN ET OPTOMÉTRISTE  
40, RUE DE LA FABRIQUE



**CIERGES ET VINS DE MESSE**  
**MAISON J.-B. LASNIER PÈRE**

FABRICANT DE CIERGES, BOUGIES, CHANDELLES  
IMPORTATEUR DE VINS DE MESSE

*La maison J.-B. Lasnier père est autorisée par Monseigneur l'Archevêque de Québec à vendre du vin de messe et des cierges pour toutes fins liturgiques.*

ENTREPOT, MAGASIN ET BUREAU  
**RUE ST-GEORGES, LÉVIS.**

TÉLÉPHONES  
Bell 91  
National 199

**BILLETS** POUR TOUTES  
LES LIGNES  
DE

**BATEAUX A VAPEUR**

AGENCE DE

**THOS. COOK & SON**

**F.-S. STOCKING, 32, St-Louis  
QUÉBEC.**

**J.-E. LIVERNOIS**

LIMITÉE

IMPORTATEURS EN GROS

Produits Chimiques, Remèdes  
Brevetés, Parfums, Etc., Etc.

**RUE ST-JEAN, - QUÉBEC,  
CANADA.**

**LES MEILLEURES GRAINES DE SEMENCE RÉPONDENT  
SEULES AUX ESPÉRANCES DU SEMEUR.  
POURQUOI NE PAS SE LES ASSURER ?**

La maison **DÉRY** les vend à plus de 50,000 Canadiens et  
tous sont satisfaits.

**GRATIS** Le catalogue français le plus illustré et le plus complet du  
Dominion; une nouvelle édition vient de paraître: demandez-la.

**HECTOR-L. DERY, 21-23, NOTRE-DAME EST,  
MONTREAL.**

**LA MEILLEURE ET LA PLUS ANCIENNE MAISON D'ÉPICERIES,  
A QUÉBEC**

**N. RIOUX & CIE**

s'honore de compter parmi ses clients un grand nombre de  
maisons d'éducation et de membres du clergé.

**AUTORISÉE A VENDRE LE VIN DE MESSE.**

Nous venons de recevoir une consignment d'Huile d'Olive de la célèbre maison  
Antoine Vial, Marseille.

**WILFRID LACROIX, B.A.A.**

**ARCHITECTE**

Diplômé de l'Université Laval

Téléphone 1553.

425, rue St-Jean, Québec.

**LORENZO AUGER**

**ARCHITECTE**

de l'Association des Architectes de la Province de Québec,  
de l'Institut Royal des Architectes du Dominion.

39, rue St-Jean, Québec



1, Rue St-Jean

(Edifice de la Métropolitaine.)

**LÉVIS.**

**JOS. -P. OUELLET**

**ARCHITECTE ET ÉVALUATEUR**

DIPLÔMÉ : "A. A. P. Q." ———— et ———— MEMBRE DE L'I. R. A. C

**SPÉCIALITÉ : ÉDIFICES RELIGIEUX**

28, rue Ste-Famille, QUÉBEC.

Téléphone 177

**GARAND & THIBAULT,** DOREURS,  
ARGENTEURS  
et NICKLEURS

308 $\frac{1}{2}$ , rue Saint-Joseph, QUÉBEC Tél. 4448.

Atelier pour le placage de l'or, de l'argent, du nickel, du cuivre.—Oxydage

— Vieilles argenteries remises à neuf.— Couchettes en cuivre  
et vieux lustres nettoyés et vernis.—Argenteries de voitures.

Aussi : Réparation de vases sacrés et de bronzes d'églises.

Une Spécialité : **OUVRAGE GARANTI.** Une visite est sollicitée

Restauration de peintures et nettoyage de vieilles gravures

## LOUIS MORENCY

SCULPTEUR ET DOREUR

183, RUE ST-JEAN, QUEBEC

Spécialité : Tableaux et Gravures.

Une occasion unique est offerte à MM. les Curés d'acheter pour leur église quatre toiles anciennes représentant les Évangélistes.

## JOBIN & PAQUET | VANDRY & MATTE

FERBLANTIERS  
- PLOMBIERS -



72-78, Cote d'Abraham, Québec.

Plomberie Moderne, Ventilation, Éclairage au Gaz et à l'Électricité, Téléphone et Sonneries Électriques, Système de Chauffage à Eau Chaude, à la Vapeur et à Air Chaud, Couverture en Métal, etc. Fournitures de Matériaux de Plomberie, Chauffage, Gaz, Électricité, Pompes en Cuivre et en Fonte, Tuyaux et Ajustements pour Aqueduc, Poêles, Ferblanc et Cuivre, Etc.

ENTREPRENEURS  
DE

PLOMBERIE, CHAUFFAGE,  
LUMIÈRE ET CLOCHES  
ÉLECTRIQUES.

OUVRAGES EN TÔLE,  
FERBLANC et CUIVRE.

— ANGLE DES RUES —  
St-Jean et d'Youville, Québec.

## LIBRAIRIE A.-O. PRUNEAU

60, RUE ST-JEAN, QUEBEC.

Ornements d'église, Damas moirés, Taffetas en soie, Tissus en laine pour tentures et soutanes d'enfants de chœur, Toiles pour lingerie d'église, Surplis, Aubes, Bas d'aube en dentelle, Gazes or et argent, Point lamé d'or, Galons, Dentelles, Franges, Glands or et argent.



## Dorure, Argenture, Vernissage à l'or et Réparations

POUR LE CLERGÉ ET LES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES



CALICES, CIBOIRES, OSTENSOIRS, ETC., Ré-Argentés et Dorés.

CHANDELIERS D'AUTEL, ENCRENSOIRS, ETC., Ré-Argentés ou Re-Vernis à l'or.

ARGENTERIE DE TABLE, COUPELLERIE, Réparées et Ré-Argentées.

DORURE ET ARGENTURE DE MENUS OBJETS: MÉDAILLES, CHAINETTES, ETC.

Tous nos travaux sont confiés à des experts, et donnent la plus entière satisfaction; nos prix défient toute compétition.

Nous serons heureux de répondre à toute demande de renseignements.

## LA COMPAGNIE ROYAL SILVER PLATE

ÉTABLIE EN 1899

A. GIROUX, Gérant.

57, ST-GABRIEL, MONTREAL.



Monuments, Epitaphes, Pierres tombales, Bénitiers, Statues en fonte et en bronze.

## OLIVIER JACQUES

Marbrier et Tailleur de pierre

RUE SHAW - - LEVIS.

Brique, Ciment et Bardeau d'Amiante.

Nous vendons aussi

LA FAMEUSE CHAUX DE SAINT-MARC

contenue dans des quarts en tôle solides et très stanches.



---

# SEMAINE RELIGIEUSE

DE  
QUÉBEC

ET

BULLETIN DES ŒUVRES DE L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

---

## SOMMAIRE

*Calendrier de la semaine*, 129. — *Les Quarante-Heures*, 129.

**Partie officielle** : Nominations ecclésiastiques, 130 ; L'Apostolat de la Prière, 130.

**Partie non officielle** : Anniversaire de consécration épiscopale, 131 — **CAUSE-RIE DE LA SEMAINE** : Le triduum de la foi, 131. — **LITURGIE ET DISCIPLINE** : Eau bénite en sortant de l'église, 134 ; Clôture du mois du Rosaire, 135. — **CHRONIQUE DIOCÉSAIN**, 136. — **A TRAVERS LES DIOCÈSES** : Montréal, 137 ; Saint-Hyacinthe, 137 ; Prince-Albert, 137 ; Keewatin, 137. — **VARIÉTÉS** : La consécration d'une église, 138. — **LES LIVRES**, 139.

**Bulletin social** : **DOCTRINE** : Ne profanons pas le dimanche, 141. — **FAITS ET ŒUVRES** : Séance paroissiale à Sainte-Perpétue, 142.

---

## CALENDRIER DE LA SEMAINE

**Dimanche, 31 octobre.** — XXIII ap. Pent. et 1 de nov. Du dim.  
**Lundi, 1 novembre.** — TOUSSAINT, *dbl. 1 cl. avec oct.*  
**Mardi, 2.** — COMMÉMORATION DES MORTS.  
**Mercredi, 3.** — De l'octave.  
**Jeudi, 4.** — S. CHARLES BORROMÉE, év. et conf.  
**Vendredi, 5.** — LES STES RELIQUES, *dbl. maj.*  
**Samedi, 6.** — De l'octave.  
**Dimanche, 7.** — XXIV ap. Pent., 3 nov. et 5 ap. l'Epiph. Du dim.

## QUARANTE-HEURES

1er novembre, Hôpital St-François d'Assise. — 3, Charlesbourg. — 4, St-Charles — 5, St-Marc. — 7, Jacques-Cartier.

---

## PARTIE OFFICIELLE

---

### NOMINATIONS ECCLÉSIASTIQUES

Par décision de Son Éminence le Cardinal-Archevêque :  
M. l'abbé Alfred-H. MARTEL, curé de Stoneham, a été nommé curé de Sainte-Famille, I. O. ;  
M. l'abbé Albert LABRECQUE, vicaire à Saint-Augustin, a été nommé curé de Stoneham.

---

### L'APOSTOLAT DE LA PRIÈRE

*Intention générale pour le mois de novembre approuvée et bénie par Notre Saint Père le Pape.*

#### LES VOCATIONS

La vocation, dans le sens où nous l'employons ici, est l'appel de Dieu, l'invitation du Saint-Esprit, sollicitant une âme à s'élever plus haut que la voie ordinaire des préceptes, où doivent marcher la masse des chrétiens, à suivre la voie des conseils. Il s'agit donc exclusivement de la vocation au sacerdoce et à la vie religieuse.

Si la vocation véritable consiste, pour une part, dans une inclination ou une volonté surnaturelle pour embrasser les conseils évangéliques, elle comprend aussi les aptitudes nécessaires à la carrière sacerdotale ou religieuse dont sont juges les évêques et les supérieurs religieux.

Comme les prêtres, les religieux et les missionnaires sont nécessaires à la diffusion du règne de Jésus-Christ dans le monde, il est souverainement important de ne pas laisser perdre de vocations et de cultiver avec soin celles que la grâce fait éclore.

Pendant ce mois, que les associés de l'*Apostolat de la Prière* prient donc pour que le bon Dieu ait pitié des besoins du monde, qu'il suscite un grand nombre de vocations, qu'il accorde des grâces puissantes aux appelés afin qu'ils correspondent avec fidélité à l'appel divin.

#### OFFRANDE QUOTIDIENNE PENDANT CE MOIS

Divin Cœur de Jésus, je vous offre, par le Cœur immaculé de Marie, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée,

en réparation de nos offenses et à toutes les intentions pour lesquelles vous vous immolez continuellement sur l'autel.

Je vous les offre, en particulier, pour les vocations.

*Résolution apostolique* : Je ne laisserai jamais mal parler autour de moi du sacerdoce ou de la vie religieuse, j'aiderai suivant mes moyens les enfants qui donnent des espoirs de vocation.

---

## **PARTIE NON OFFICIELLE**

---

### **ANNIVERSAIRE DE CONSÉCRATION ÉPISCOPALE**

En ce vingt-septième anniversaire de la consécration épiscopale de Son Éminence le cardinal Bégin, la *Semaine Religieuse* prie Son Éminence de daigner agréer ses vœux les plus respectueux et l'hommage de sa vénération.

---

#### **CAUSERIE DE LA SEMAINE**

### **LE TRIDUUM DE LA FOI**

Le Comité du Troisième Centenaire de la Foi au Canada a été bien inspiré, lorsqu'il a décidé de ne pas laisser passer sans célébration l'année 1915, qui marque le troisième centenaire de l'arrivée à Québec des Récollets et l'établissement de la foi au Canada, bien que les circonstances tragiques de la période que nous traversons aient empêché le Comité du monument, destiné à commémorer ce glorieux événement, de compléter sa tâche.

Un triduum solennel d'actions de grâces s'ouvre, aujourd'hui même, sous le haut patronage de Son Éminence le cardinal Bégin, à l'église des Pères Franciscains de cette ville ; et la consécration de ce temple par Sa Grandeur Mgr Roy, archevêque de Séleucie, qui inaugure ces trois jours de prières publiques, restera, dans l'histoire de notre diocèse, comme le grand événement commémoratif de l'année jubilaire.

Rien ne peut mieux nous faire comprendre la nécessité des « immortelles actions de grâces » que le peuple canadien doit offrir à Dieu, en reconnaissance du don suprême qu'il reçut de

la Sainte Église, il y a trois cents ans, que de rappeler à notre esprit la grandeur de la foi.

La foi, « qui commence en nous la vie éternelle », suivant l'admirable expression de saint Thomas, est le fondement du salut, la condition première de notre vie surnaturelle, la « substance des choses que nous devons espérer », la lumière qui éclaire le chemin du ciel, la force suprême de l'intelligence humaine, parce qu'elle est la seule connaissance infaillible ici-bas, et la source de toute vraie civilisation, parce qu'elle est la vérité immuable.

Dans l'adhésion de son intelligence à toutes les vérités révélées par Dieu, à cause de l'autorité infaillible du Tout-Puissant, ce qui est proprement la foi, l'homme trouve la force qui l'élève au-dessus de lui-même, au-dessus de ses misères, de ses intérêts, de ses passions ; et il ne regarde plus la vie que sous l'angle de l'éternité. Aussi le juste, qui *vit de la foi*, ne craint ni les épreuves ni la mort ; il ne redoute que le péché.

Pour les nations, la foi est le fondement de l'ordre, la source de toute vraie grandeur morale, la force suprême de conservation nationale. Un peuple sans foi est un peuple en décadence, un peuple qui marche dans les ténèbres et dans la corruption. Un peuple qui ne craint pas Dieu est un peuple que les hommes craignent : il fait fi de la justice, comme il fait fi de la vérité, et la loi des hommes n'est pas plus respectée, chez lui, que la loi de Dieu. D'ailleurs, aucune nation ne peut durer sans la famille, et la famille elle-même ne peut durer que par l'observation des commandements de Dieu. « Nous serions bien insensés d'oublier la tempête qui a submergé les Juifs, disait Bossuet, puisque nous voyons à nos yeux des restes de leur naufrage, que Dieu a jetés pour ainsi dire à nos portes. »

Par l'établissement de la foi sur notre sol, Dieu nous a donné la plus grande marque de prédilection qu'il puisse donner à un peuple, et il nous a appelés à la plus noble, à la plus sainte des vocations ; il nous a mis, de plus, entre les mains, tous les moyens de salut. Aussi le grand devoir de la reconnaissance s'impose-t-il, aujourd'hui, à nous, qui avons reçu « l'admirable lumière du Christ. » Et ce devoir, le Souverain Pontife nous encourage à le remplir, dans la belle lettre qu'il a daigné adresser au président



et aux membres du Comité chargé de préparer les fêtes du Troisième Centenaire de la Foi :

« En effet, dit Sa Sainteté Benoît XV, en travaillant à la préparation de ces fêtes, vous vous proposez, votre lettre en fait foi, de ne poursuivre qu'un but dans cette célébration : vous pénétrer tous, aussi bien sur l'excellence que sur l'utilité de la vérité et de la grâce divine qui vous ont été communiquées par la religion catholique, de sentiments tels que tous à l'envi soient portés à offrir à Dieu d'immortelles actions de grâces.

« Vous ne voulez pas séparer de l'expression de votre gratitude envers Dieu, la manifestation de votre reconnaissance envers ces religieux Franciscains dont la charité apostolique vous a procuré à vous et à vos ancêtres de si grands avantages. Ce dessein est vraiment digne de votre foi et de votre sagesse, et, pour cette raison également, Nous jugeons qu'il mérite Notre approbation.

« Un cœur qui n'est ni oublieux ni ingrat, nous le comprenons, ne doit pas se contenter de rappeler et de publier hautement les bienfaits reçus, il doit encore les entretenir et les garder avec une pieuse sollicitude. Aussi vous apporterez, nous n'en doutons pas, non seulement un soin religieux à conserver les fruits qu'a produits le travail de ces ouvriers évangéliques, mais encore vous vous efforcerez tous d'en préparer une récolte plus abondante, plus riche et plus consolante. Dans ce but, vous aimerez avec plus d'ardeur la discipline catholique, vous vous attacherez au Siège Apostolique par des liens plus étroits d'amour et d'obéissance.»

La parole auguste du Père des fidèles, en même temps qu'elle prête aux fêtes qui commencent aujourd'hui un lustre à nul autre pareil, apporte donc aussi au peuple canadien des conseils paternels, dont la mise en pratique constituera le plus bel hommage que nous puissions offrir à la mémoire bénie de nos pères dans la foi.

---

**Prière aux abonnés de vérifier, à la suite de leur adresse, la date de l'échéance de leur abonnement, et de l'acquitter, s'il y a lieu, le plus tôt possible.**

## LITURGIE ET DISCIPLINE

### EAU BÉNITE EN SORTANT DE L'ÉGLISE

Q.—1° Les rubriques défendent-elles de prendre de l'eau bénite et de faire le signe de la croix, en sortant de l'église ?

2° L'Église a-t-elle jamais défendu de faire le signe de la croix avec de l'eau bénite en sortant du réfectoire ?

3° Les personnes qui font le signe de la croix avec de l'eau bénite en sortant de l'église ou du réfectoire gagnent-elles les indulgences accordées par Pie IX ?

R.—La coutume ici de prendre de l'eau bénite en sortant de l'église semble très ancienne et nous vient vraisemblablement de nos ancêtres de France. En effet, *l'Ami du Clergé* affirme que cette pratique existe en France assez généralement et que c'est une antique et louable coutume contre laquelle il ne faut rien faire.

Aucune loi de l'Église n'oblige ni ne défend de prendre de l'eau bénite en sortant de l'église.

Il est certain qu'à Rome la coutume de prendre de l'eau bénite en sortant de l'église, n'existe pas. C'est pour cela que les auteurs, surtout ceux qui ont écrit à Rome, semblent ignorer cette pratique ; quelques-uns, comme De Amicis, conseillent de ne pas l'introduire surtout dans les fonctions sacrées, et ils ont parfaitement raison. De là à condamner la coutume où elle existe de temps immémorial, il y a loin.

Quand M. l'abbé Saint-Denis inséra dans son excellent opuscule sur la tenue des fidèles à l'église *qu'il fallait ni prendre de l'eau bénite ni se signer en sortant de l'église*, Don Alessandro, le correspondant romain de la *Semaine Religieuse de Montréal*, protesta et dit qu'on aurait tort de supprimer cet usage si pieux. Il terminait en citant l'axiome de droit ecclésiastique : *Quod abundat non vitiat*.

A part le respect que l'on doit avoir pour les vieilles coutumes légitimement établies, il y a l'excellente raison de profiter de l'indulgence de cent jours accordée par Pie IX, le 23 mars 1866, en faveur de ceux qui font le signe de la croix avec de l'eau bénite. (1) Comment se ferait-il que cette indulgence que les personnes pieuses gagnent si souvent en se transportant d'un endroit à l'autre de leur demeure, pourrait être gagnée partout excepté en sortant de l'église ?

(1) Pie IX accorda cette indulgence lorsque Mgr Gaume lui fit hommage de son ouvrage : *L'Eau bénite au XIXe siècle*.

On dit bien que l'on prend de l'eau bénite en entrant à l'église pour se purifier au moment de pénétrer dans le lieu saint et qu'en sortant on n'a plus besoin de ce secours ; mais on oublie qu'on en aura encore besoin, au milieu des dangers qui nous attendent sur la rue ou à nos occupations, et contre lesquels dangers il faut se prémunir par le contact de l'eau bénite redoutable au démon. « La sainte Église, dit *l'Ami du Clergé*, désire que l'on se munisse fréquemment de ce précieux sacramental, surtout en entrant dans les lieux saints et en en sortant. »

Donc, dans notre humble opinion, on doit conserver la coutume générale en vertu de laquelle les fidèles prennent de l'eau bénite en sortant de l'église.

Ceci étant posé, venons-en maintenant aux questions de notre vénérable correspondant :

1° Nous ne connaissons aucune défense de prendre de l'eau bénite et de faire le signe de la croix, en sortant de l'église. Au contraire, l'Église semble nous y inviter en accordant une indulgence de cent jours à ceux qui font le signe de la croix avec de l'eau bénite, tandis que l'indulgence n'est que de cinquante jours pour ceux qui font seulement le signe de la croix.

2° L'Église n'a jamais défendu de faire le signe de la croix avec de l'eau bénite en sortant du réfectoire. Si c'était défendu, dans quelle mauvaise posture se trouveraient des milliers de braves gens !

3° Il est certain que les personnes qui font le signe de la croix avec de l'eau bénite en sortant de l'église ou du réfectoire, gagnent les indulgences accordées par Pie IX, puisqu'il s'agit ici d'indulgences *toties quoties*.

#### CLOTURE DU MOIS DU ROSAIRE

Q.—Quand doivent se terminer les exercices du mois du Rosaire ?

R.—Les exercices du mois d'octobre doivent durer jusqu'au 2 novembre, comme l'indique clairement le décret du 20 août 1885, qui a institué le Mois du Rosaire : « Decernit et mandat, ut quolibet anno a prima die octobris ad *secundam* sequentis *novembris*. . . »

---

Nos lecteurs nous rendraient un très appréciable service en mentionnant la « Semaine Religieuse », lorsqu'ils s'adressent à nos annonceurs.

## CHRONIQUE DIOCÉSAIN

**Noces d'or.** — Jeudi dernier, le 21 courant, au couvent de Jésus-Marie, à Sillery, la Révérende Mère Sainte-Croix, supérieure provinciale des Sœurs de Jésus-Marie, célébrait le cinquantième anniversaire de sa profession religieuse.

A neuf heures, une messe solennelle d'actions de grâces a été célébrée par Mgr Amédée Gosselin, du Séminaire, archidiacre du chapitre métropolitain de Québec, assisté de MM. les abbés A.-E. Maguire, curé de Sillery, et F. Dupuis, curé de Saint-Raphaël, ancien aumônier du Couvent de Sillery.

Son Éminence le Cardinal a bien voulu honorer la vénérable jubilaire et la communauté, en assistant à cette messe. Son Éminence occupait un trône, au chœur, assistée de MM. les chanoines L. Lindsay et C. Arsenault.

Le sermon a été prononcé par le R. P. Gonthier, dominicain.

**A Saint-Sylvestre.** — La paroisse de Saint-Sylvestre a été témoin, dimanche, de fêtes imposantes, à l'occasion de la bénédiction de la nouvelle église paroissiale et de ses trois cloches.

Le matin, Son Éminence le Cardinal Bégin faisait la bénédiction solennelle de l'église, assisté de MM. les abbés A. Lachance, curé, et C. Malenfant, vicaire. Après la messe, Son Éminence a donné la confirmation à 200 enfants.

Dans l'après-midi, Son Éminence, assistée de MM. les abbés I. Lecours, du Collège de Lévis, et M. O'Farrell, vicaire à Sainte-Agathe, faisait la bénédiction des trois cloches de la nouvelle église. M. l'abbé Arthur Lacasse, curé de Saint-Tite, a fait le sermon, en français, et M. l'abbé P. O'Reilly, curé de Saint-Patrice de Beaurivage, en anglais.

**Triduum solennel.** — Ce matin, s'ouvre, à Québec, par la consécration de l'église des Franciscains, faite par S. G. Mgr Roy, archevêque de Séleucie, un triduum solennel pour commémorer le troisième centenaire de l'établissement de la foi au Canada.

Ce triduum se continuera, les 29, 30 et 31, et se clôturera, dimanche, par une messe solennelle, qui sera chantée par Son Éminence le Cardinal Bégin et à laquelle Sa Grandeur Mgr P.-E. Roy prononcera le sermon.

A cette occasion, le Souverain Pontife Benoît XV a daigné accorder l'insigne faveur de trois indulgences plénières, une pour chaque jour du triduum, que l'on peut gagner aux conditions ordinaires : confession, communion, visite de l'église des Franciscains, et prière aux intentions du Souverain Pontife. Ces indulgences sont applicables aux âmes du purgatoire.



**Bénédiction d'orgue.** — Une belle fête religieuse a eu lieu, dimanche, à Limoilou, à l'occasion de la bénédiction et de l'inauguration des nouvelles orgues de l'église de cette paroisse.

Le matin, à 10 heures, immédiatement avant la grand'messe, qui fut chantée par le R. P. Evain, O. M. I., de Saint-Sauveur, Mgr C.-O. Gagnon, sous-directeur de l'Action Sociale Catholique, a fait la bénédiction de l'orgue.

Le sermon a été donné par le R. P. Hage, prier des Dominicains de Québec.

Le soir, à huit heures, il y eut concert sacré sous la direction de M. Arthur Bernier, organiste de la paroisse de Jacques-Cartier. Ce concert s'est terminé par la bénédiction du Saint-Sacrement, auquel a officié le R. P. Legault, O. M. I., curé de Saint-Sauveur.

**Décès d'un prêtre.** — Le 25 octobre, décédait, subitement, à Del Rio, Texas, M. l'abbé F.-X. Casgrain, retiré à L'Islet. M. l'abbé Casgrain se rendait au Texas, où demeure un de ses frères, et avait quitté Québec tout récemment.

M. l'abbé Casgrain était âgé de 54 ans.

## A TRAVERS LES DIOCÈSES

**Montréal.** — S. G. Mgr Gauthier a béni la pierre angulaire de la nouvelle église de St-Pierre Claver. Cette église sera de style renaissance italienne primitive dont St-Paul hors-les-Murs, à Rome, est le type.

— Après une votation qui a duré sept jours les partisans de la prohibition ont remporté une éclatante victoire à Lachine. Ils ont eu une majorité de trois cent trente voix sur les partisans du commerce de l'alcool.

**Saint-Hyacinthe.** — MM. les abbés J.-S. Taupier, ancien curé de St-Charles de Richelieu, et L.-T. Proulx, du séminaire de St-Hyacinthe, ont été nommés chanoines du Chapitre de la Cathédrale.

M. l'abbé M.-E. Decelles, curé de St-Marcel, devient curé de West-Farnham. Il y remplace M. le chanoine J.-M. Laflamme qui prend sa retraite. M. l'abbé L.-C. Savoie curé de St-Pierre de Pike-River le remplace à St-Marcel et M. l'abbé Lévesque, vicaire à la Cathédrale, devient curé de Pike-River.

**Prince-Albert.** — Au dernier concours général, en Saskatchewan, pour les meilleurs examens passés par les élèves de l'enseignement primaire dans cette province, c'est une élève de l'Académie catholique de Notre-Dame-de-Sion, à Prince-Albert, Mlle Catherine Savage, qui a remporté le premier prix sur 7,428 concurrents : la médaille du Gouverneur général. Comme quoi nos écoles bilingues sont si inférieures !...

**Kewatin.** — S. G. Mgr Charlebois, vicaire apostolique du Kewatin, est revenu à Le Pas, après avoir fait une visite pastorale de près

de trois mois dans les missions de la région de la Baie d'Hudson. L'Évêque missionnaire, au cours de ce long et pénible voyage, a fait plusieurs centaines de milles en canot ou à pied.

---

---

## VARIÉTÉS

### LA CONSÉCRATION D'UNE ÉGLISE

Toute église doit être au moins bénite, et cette bénédiction peut être faite par un simple prêtre, avec la permission de l'évêque. Mais la dédicace ou consécration d'une église est une fonction propre à l'évêque. Il s'y prépare par le jeûne, pour montrer combien l'action qu'il va faire est importante. Aucune cérémonie de la religion n'est aussi longue ni aussi imposante ; nous n'en dirons que quelques mots. L'évêque bénit d'abord l'eau et le sel ; il en fait ensuite l'aspersion sur lui-même, sur le clergé, sur le peuple et sur les murs de l'église, trois fois en dehors et trois fois en dedans ; et cela pour se purifier lui-même, afin d'être plus digne de consacrer la maison du Seigneur, pour sanctifier le clergé et le peuple et pour bannir le démon de l'enceinte où Dieu va habiter. Il fait ensuite avec sa crose le signe de la Croix sur le seuil de la porte principale ; puis, il trace sur deux traînées de cendres, qui sont faites en forme de croix, d'un bout de l'église à l'autre, les lettres de l'alphabet grec et latin ; en sorte que la première et la dernière lettre de l'alphabet soient à l'un des coins du temple. Cette cérémonie marque la réunion dans le sein de l'église, par la vertu de la Croix, du Grec et du Barbare, quoique divisés par la langue et par les mœurs. Ce double alphabet signifie aussi les éléments de la foi catholique que, dans l'une et l'autre église, on apprend aux enfants et aux néophytes. L'évêque ne trace point l'alphabet hébraïque, parce que les Hébreux ont abandonné la foi. La crose ou bâton pastoral dont il se sert est le symbole de la doctrine des Apôtres, à la prédication de laquelle les gentils se sont convertis. D'autres croix, au nombre de douze, ont été imprimées sur les piliers ou sur les murs de l'église, afin qu'à cette vue les démons effrayés prennent la fuite et n'osent plus approcher d'un lieu qui va devenir la demeure de Dieu, et aussi pour marquer le triomphe de Jésus-Christ, dont les croix sont les étendards. L'évêque les consacre avec le saint chrême ; il sépare ainsi ces objets de la masse des créatures communes, et avertit les fidèles que ce temple n'appartiendra plus qu'à Dieu. On allume les cierges : cette maison n'est plus la maison des ténèbres, mais de la lumière ; et ceux qui y viendront prier apprendront par là qu'ils ne sont point les enfants des ténèbres ni de la nuit, mais de la lumière

et du jour, et que, par conséquent, ils ne doivent point s'endormir comme les autres, mais toujours être sobre et veiller.

Cette imposante cérémonie se termine par le saint sacrifice. C'est sur le nouvel autel que l'évêque prononce les paroles mystérieuses qui ouvrent le ciel, et qui y font descendre le fils de l'Éternel.

(Extrait du *Catéchisme* de l'abbé Guillois).

---

---

### LES LIVRES

R. P. Th. MAINAGE, O. P. *La Psychologie de la conversion*. Leçons données à l'Institut Catholique de Paris (1914) Paris, (Gabriel Beauchesne, 117, rue de Rennes). Vol. in-16 couronne de XII — 436 pages. Prix : franco 4.25 francs.

Brunetière, assure-t-on, proposait d'écrire une psychologie de la conversion pour établir que « ni la vérité n'attire à soi toutes les intelligences par le même côté, ni la religion ne touche tous les cœurs au même endroit ». C'eût été envisager la conversion sous un aspect intéressant mais restreint. Le P. Mainage reprend le sujet dans toute son ampleur et il le traite à fond. Comment des âmes indifférentes ou hostiles au catholicisme deviennent-elles les adeptes convaincues d'une religion qu'elles ignoraient ou combattaient jadis ? Voilà le problème. Pour le résoudre, l'auteur met la conversion en regard de toutes les causes psychologiques capables de l'expliquer humainement : l'enquête rationnelle, l'effort de la volonté, les affections du cœur, l'influence sociale, le subconscient, les états morbides. Il montre qu'aucun de ces facteurs ne saurait rendre compte de ce mouvement qui pousse nos néophytes à franchir le seuil de l'Église. Il conclut à la réalité d'une action qui, du dehors, s'exerce sur l'intelligence et la volonté du converti, sans violenter ni l'une ni l'autre. Cette action est celle de la grâce de Jésus Christ, *l'Éducateur invisible*.

Cet ouvrage fruit d'une vaste lecture et d'une réflexion longuement mûrie, ajoute à l'Apologétique un chapitre absolument neuf. Aux prêtres, si souvent appelés à guider sur le chemin de la Vérité les âmes qui viennent ou reviennent à Dieu, il offre des vues suggestives, capables de faciliter leur tâche délicate.

Dom HÉBRARD, bénédictin de l'abbaye Saint-Martin de Ligugé. *Le Livre de la consolation*. Aux femmes de France. Paris (Gabriel Beauchesne, 117, rue de Rennes). Vol. in-16 de 280 pages. Prix : franco 3 francs.

Quelle étrange entreprise de vouloir consoler ceux qui pleurent ! . . . Vous n'y parviendrez pas diront les uns : les cœurs meurtris, les âmes douloureuses sont choses si difficiles à manier, que d'avance votre tentative est condamnée à l'impuissance. — Pourquoi d'ailleurs essayer de

les guérir ? diront les autres. Ne vaut-il pas mieux s'abîmer dans sa peine, s'y résigner avec une stoïque énergie, en jouir avec amertume ? . . . Une telle attitude est la plus belle que l'on puisse rêver sous la domination du mal. Accepter la consolation, c'est faiblesse. — Oh ! que non, répond l'auteur, car la souffrance nous est donnée pour monter, trouver Dieu, nous unir à Lui, façonner en nous une personnalité meilleure : plus forte et plus douce, plus surnaturelle et plus humaine. *L'épreuve vous a touchés pour que vous deveniez plus vivants.* La consolation que je vous apporte est celle du Christ Jésus. En vous libérant de l'égoïsme ou de la faiblesse qui vous guettent, *elle fera votre éducation d'âme.* En vous aidant à mieux aimer « ceux qui sont partis » et « ceux qui restent », tout ce qui est grand, noble, héroïque, elle fera descendre en vous la Paix, principe de l'action féconde, rayonnante et créatrice de bonheur. « Prenez et lisez ! »

Abbé CORNUT. *Mgr Freppel*, d'après des documents authentiques et inédits. Paris (P. Téqui, 82, rue Bonaparte). Vol. in-8 de 424 pages. Prix : 5 francs. En vente à Québec à la Librairie Garneau.

Quels souvenirs rappelle ce grand nom ! Comme on aime à lire les pages qui nous parlent si bien de cet illustre athlète !

Le P. Cornut suit Mgr Freppel, pas à pas, dans les cinq phases qui embrassent sa vie tout entière.

Il nous le montre étudiant et séminariste en Alsace, professeur à la Sorbonne, théologien à Rome, évêque à Angers et député au Palais-Bourbon.

Dans l'histoire de cette vie si active et si féconde, rien d'essentiel n'a été oublié, et cependant ce n'est pas encore l'histoire complète, définitive, de cet illustre lutteur.

La mort était trop récente quand l'auteur a écrit cette vie, pour permettre d'entrer dans certains détails et lever certains voiles. Les vivants, en effet, empêchent quelquefois les morts de parler.

Quoiqu'il en soit, ces pages sont déjà un monument digne de Mgr Freppel. Elles nous le font connaître dans son admirable intelligence, dans son vaste savoir ; admirer dans son énergie indomptable, aimer dans son patriotisme ardent.

Mgr Freppel partagea avec Mgr Pie, le seul rival qu'on puisse lui comparer, la gloire d'avoir été pour l'Église et pour la France une grande lumière et une grande force.

Son orthodoxie en faisait un docteur toujours écouté, et la vérité attaquée l'avait toujours pour défenseur. La lutte était dans son tempérament. Dieu, disait-il, ne nous ordonne pas de vaincre, mais de combattre. Il lutta jusqu'au dernier soupir pour les deux grandes passions de son cœur : l'Église et la France.



---

## BULLETIN SOCIAL

---

### DOCTRINE

#### NE PROFANONS PAS LE DIMANCHE

On se rappelle qu'il n'y a pas très longtemps, un ouvrier de la Colombie Anglaise se faisait tuer, le dimanche, par l'explosion d'une mine, où il travaillait contrairement à la loi de Dieu et à la loi des hommes. Les parents du défunt réclamèrent une indemnité de l'entrepreneur, devant les tribunaux. Le juge la leur refusa, en déclarant que l'ouvrier s'était fait tuer en s'exposant imprudemment, et que, d'ailleurs, il faisait un travail illégal, au moment de sa mort, la loi du Canada défendant le travail, le dimanche.

Voilà pour le jugement des hommes.

Et le jugement de Dieu ?

Ceux-là seuls qui n'ont pas la foi ou qui, aveuglés par la passion de l'argent ou la folie de la jouissance, agissent comme s'ils ne l'avaient pas, peuvent violer sans trembler le précepte très grave qui nous commande d'observer, dans le repos et la prière, le saint jour du Seigneur.

Trop nombreux, hélas ! sont ceux qui, parmi notre peuple, pourtant chrétien, ne savent plus ou, du moins, ne semblent plus savoir ce qu'est la sanctification du dimanche, et de quelles sanctions terribles Dieu a entouré, dans la Sainte Écriture, la violation du précepte dominical.

« Nous avons, aujourd'hui, au Canada, des milliers d'hommes qui travaillent le dimanche, nous écrivait récemment un correspondant distingué et bien informé ; et nos petites villes industrielles *se paganisent*. » L'âpreté au gain, la fièvre de s'enrichir nous fait un mal considérable, et nous glissons sur une pente extrêmement dangereuse.

On prétexte facilement la nécessité d'un travail ininterrompu pour forcer des ouvriers catholiques à ne tenir aucun compte de la journée du dimanche ; on augmente le salaire, ce jour-là, comme pour les inviter à violer la loi de Dieu pour l'amour du gain. Et l'on trouve des ouvriers qui se disent contents de pouvoir ainsi gagner davantage, alors qu'ils *volent* le temps du bon Dieu.

Ailleurs, on tient subrepticement ouverts certains magasins, où l'on trafique jusque pendant les offices. Dans l'une de nos meilleures paroisses n'a-t-on pas été obligé, récemment, de recourir aux tribunaux pour obliger un commerçant, qui n'était pas juif,

mais canadien-français, à fermer sa boutique, le jour du Seigneur ? Quel triste spectacle que de voir un marchand catholique n'obéir à la loi du Décalogue, que par peur de l'amende ou de la prison !

Un correspondant de la rive sud nous signalait, hier encore, les voyages effectués, le dimanche, sans aucune nécessité, par un traversier relevant d'une administration gouvernementale. Et il ajoutait que ce sont les catholiques de la région qui prennent passage en plus grand nombre, sur le bateau du gouvernement, ce jour-là, forçant ainsi tous les marins catholiques du bord, pour le simple plaisir d'un voyage, à manquer les offices du dimanche.

Prenons garde que la colère de Dieu ne s'abatte sur nous. L'ordre du Tout-Puissant est sévère : « Souvenez-vous de sanctifier le jour du Sabbat ! » Travailler le dimanche, c'est donc se rire de la parole de Dieu ; c'est provoquer les coups de sa justice ; c'est, pour un peuple comme pour les individus, courir à une ruine certaine, ruine matérielle et morale.

*Memento* : Souvenez-vous ! On ne brave pas Dieu et sa loi impunément.

Il est temps, grandement temps que nous prenions les moyens de réagir vigoureusement, par la parole, par la plume, par l'application juste et sévère de notre loi fédérale et de notre loi provinciale, contre ce très grave désordre. « Il faut vous liguier, disait Mgr l'Archevêque de Montréal, dans son mandement de 1914 sur la sanctification du dimanche, faire appel à notre peuple, aux pouvoirs municipaux, aller aux règlements, si la chose est nécessaire, pour faire mettre fin au travail et au trafic du dimanche dont nous sommes actuellement hélas ! les témoins attristés. Si ce travail et ce trafic, si contraires à l'esprit du christianisme, sont défendus par nos lois, je supplie les autorités civiles de les faire cesser. Et si les lois actuelles sont insuffisantes, demandons qu'on en fasse d'autres bien claires et bien précises... Qu'à tout prix le jour du Seigneur soit respecté ! »

Le salut des âmes est en péril et l'avenir de notre pays est gravement menacé, si la profanation du dimanche continue à sévir, chez nous.

A.

---



---

## FAITS ET ŒUVRES

### SÉANCE PAROISSIALE À SAINTE-PERPÉTUE

La série des séances paroissiales de l'Action Sociale Catholique se poursuit avec succès et profit. Nos hommes se groupent de plus en plus sous la bannière de saint Michel Archange, pour

les luttes que demande, chez nous comme ailleurs, la défense de l'Église, de sa doctrine et de ses œuvres. Dans ces réunions bienfaisantes, où évêque, prêtres, et laïques joignent leurs efforts, dans une harmonieuse et féconde entente, pour éterniser le règne de Jésus-Christ dans les âmes, la semence des idées catholiques se fait on ne peut plus heureusement ; les intelligences s'éclairent, les volontés s'affermissent ; et de toutes ces belles manifestations de foi et de zèle résulte, pour le plus grand bien des âmes, l'unité d'action, qui est absolument nécessaire pour le triomphe de la bonne cause.

Dimanche dernier, c'était le tour de Sainte-Perpétue d'entendre la bonne parole. S. G. Mgr Roy, archevêque de Séleucie, M. l'abbé Maxime Fortin, de « l'Action Catholique », M. le notaire J.-E. Plamondon, de Québec, et M. le notaire J.-Eucher Lavoie, de Sainte-Perpétue, s'étaient rendus à l'invitation de M. l'abbé E. Rochette, curé de Sainte-Perpétue, pour aller prêcher aux braves paroissiens de ce dernier la doctrine de la défense catholique.

Sa Grandeur Mgr Roy expliqua d'abord le but de la séance : Nous sommes venus ici pour vous faire du bien et uniquement dans ce but-là. Notre récompense, c'est le bon Dieu qui nous la donnera. Il bénira les ouvriers et il bénira aussi la semence que nous venons jeter dans vos âmes.

Ce que nous voulons faire, surtout, c'est vous éclairer sur le fléau de l'alcool. Et c'en est un auquel il y en a peu de comparables. Ce fléau-là vous menace, vous le savez. Eh bien ! nous voudrions que nos paroles pussent aider ceux qui, dans votre paroisse, lui font la lutte : votre curé et les bons paroissiens ; et tous les autres, les jeunes gens surtout, que ce grand mal guette et voudrait atteindre.

M. le notaire Plamondon fut le premier orateur de la séance.

Si je venais vous annoncer, commence-t-il, qu'un ennemi implacable se tient aux portes de votre paroisse et médite de vous attaquer, de vous ruiner et de tout mettre à feu et à sang chez vous, avec quelle attention vous écouteriez les informations que je pourrais vous communiquer sur son compte. Eh bien ! cet ennemi-là, il existe, et c'est l'alcool. Il ne menace pas vos édifices, mais il menace, tout de même, votre corps et vos âmes.

L'orateur trace ensuite le portrait des ravages que fait l'alcool dans les foyers où il s'introduit. C'est lui qui rend malheureuses tant de femmes et jette dans la vie tant de pauvres enfants qui n'auront jamais qu'une intelligence éteinte et un cœur vicieux. L'un des pires effets de l'alcool, c'est qu'il fait de l'homme un égoïste, et l'égoïste n'a pitié de personne ; il sacrifie tout à sa passion, ne respecte plus son prochain, et, devient, pour lui, un objet de scandale.

M. l'abbé Max. Fortin succède au notaire Plamondon. Il parle des devoirs qu'ont les catholiques, en général, et particulièrement ceux de ce diocèse, envers la presse franchement catholique.

Les autorités ecclésiastiques estiment nécessaire, aujourd'hui, de se servir de l'arme du journal pour livrer les combats du bon Dieu et, en cela, ils ne font rien que de très rationnel.

M. le notaire Jos.-Eucher Lavoie fait, en commençant, l'histoire de deux familles placées à leurs débuts, dans des conditions pareilles au point de vue de la fortune et dont l'une prospère pendant que l'autre s'en va, par la faute de l'alcool, à la ruine totale.

C'est effrayant, dit-il, les sommes d'argent qui s'en vont aux débitants d'alcool.

Et par exemple, la population des Iles britanniques dépensait, en 1910, \$184,189,500 pour sa consommation d'alcool, c'est-à-dire \$17.00 par tête.

Au Canada, nous buvions, en la seule année 1902, pour \$85,500,000 de liqueurs enivrantes, soit une dépense de 20 piastres pour chaque habitant de notre pays.

Dans une municipalité de 600 familles, disons dans Sainte-Perpétue et Saint-Pamphile réunis, on buvait, et on boit encore peut-être, pour au moins dix mille piastres d'alcool par année, ce qui représente, en 20 ans, 200,000 piastres, c'est-à-dire de quoi parfaire toutes les entreprises qu'il faudra pour amener le progrès dans nos paroisses.

Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Séleucie, prononça pour finir cette séance, un remarquable discours au cours duquel il montra que les événements actuels donnent raison à l'Église d'avoir pris vis-à-vis l'alcool, la position que l'on sait. Tous les pays d'Europe, depuis un an, ont édicté des règlements pour prohiber dans une mesure plus ou moins grande la vente et jusqu'à la fabrication de l'alcool. C'est qu'ils avaient besoin d'hommes en possession de toutes leurs forces et de toutes leurs facultés, c'est que les armées de buveurs sont des armées vaincues d'avance.

Il a fallu les horreurs de la guerre pour ouvrir les yeux et montrer aux peuples que l'Église n'exagérât pas quand elle demandait qu'on ne fit pas usage d'alcool. Les faits parlent éloquemment ; l'Église, par sa campagne de tempérance, sauvait non seulement les âmes, mais les corps, non seulement les individus, mais les familles et la société elle-même. L'Église a toujours raison. C'est à vous de voir qu'elle n'ait jamais raison contre vous.

Le salut du Saint-Sacrement clôtura cette belle journée d'action sociale catholique.

**LES  
PRÉVOYANTS DU CANADA  
ASSURANCE FONDS DE PENSION**

CAPITAL AUTORISÉ - - - - - \$500,000.00  
Actif du Fonds de Pension le 30  
sept. 1915 - - - - - \$728,681.78

Progression de la Compagnie jusqu'au 30 septembre 1915.

| ANNÉE                       | SECTIONS | SOCIÉTAIRES<br>(Actifs) | PENSIONS | ACTIF        |
|-----------------------------|----------|-------------------------|----------|--------------|
| 1909                        | 45       | 1,880                   | 5,205    | \$ 16,461.94 |
| 1910                        | 149      | 8,540                   | 19,269   | 72,217.94    |
| 1911                        | 224      | 14,228                  | 30,910   | 170,670.80   |
| 1912                        | 294      | 19,326                  | 39,211   | 284,355.82   |
| 1913                        | 349      | 24,492                  | 47,957   | 428,745.31   |
| 1914                        | 399      | 28,689                  | 55,541   | 584,188.43   |
| 1915 (3 <sup>e</sup> Sept.) | 454      | 31,593                  | 60,436   | 728,681.78   |

Continuez cette progression pendant vingt ans, vous aurez une idée des sommes énormes dont disposeront **Les Prévoyants du Canada**, lorsque le temps de payer les rentes sera venu.

**ANTONI LESAGE,**  
Gérant-Général.

Bureau Chef : 126, St-Pierre, Édifice "DOMINION", Québec

Bureau à Montréal : Chambre 32, EDIFICE "LA PATRIE";  
X. Lesage, Gérant

Agent à Québec : Stanislas Côté, 134, Rockwell.



# LA BANQUE NATIONALE

SIÈGE SOCIAL : QUÉBEC.

Capital autorisé : Cinq millions de piastres

Capital payé : Deux millions de piastres

Réserves : Un million huit cent quarante-huit mille six piastres et quarante-sept centins.



Ces **COFFRETS D'ÉPARGNES** sont mis à la disposition du public pour favoriser la pratique de l'économie dans toutes les classes de la société.

Nous invitons les cultivateurs et les ouvriers à nous confier un premier dépôt **D'UN DOLLAR**; ce dépôt leur donnera droit à un coffret qui restera leur propriété jusqu'à ce qu'ils le rendent en bon état à la Banque; celle-ci alors leur remboursera leur dépôt, plus un intérêt, qui sera compté aux taux courant le plus élevé.

Voici un excellent moyen de mettre quelque chose de côté pour les vieux jours ou encore pour l'avenir des enfants.

Nous serons heureux de fournir tous les renseignements voulus concernant ce **NOUVEAU SYSTÈME D'ÉPARGNE**.

## RAPIDITÉ D'ACCUMULATION D'ÉPARGNES MENSUELLES PLACÉES A 3% INTÉRÊT COMPOSÉ

En supposant qu'un client dépose en banque \$5.00 tous les mois, à compter de la naissance d'un de ses enfants, cette épargne périodique rapportera, en **VINGT ET UN ANS**, la jolie somme de **\$1761.91**, capital et intérêts.

Le tableau suivant montre bien la progression rapide de divers montants confiés à notre département d'épargnes :

| Ans | \$5.00   | \$10.00  | \$15.00  | \$20.00  | \$25.00   | \$30.00   |
|-----|----------|----------|----------|----------|-----------|-----------|
|     | PAR MOIS |          |          |          |           |           |
| 1   | \$ 60.95 | \$121.92 | \$182.91 | \$243.91 | \$ 304.87 | \$ 365.83 |
| 2   | 123.73   | 247.51   | 371.51   | 495.17   | 618.68    | 742.70    |
| 3   | 188.41   | 376.89   | 565.48   | 754.03   | 942.49    | 1130.97   |
| 4   | 255.05   | 510.19   | 765.48   | 1020.73  | 1275.83   | 1530.97   |
| 5   | 323.72   | 647.58   | 971.53   | 1296.48  | 1619.25   | 1943.06   |
| 6   | 394.44   | 789.00   | 1183.80  | 1576.52  | 1973.05   | 2367.61   |
| 7   | 467.30   | 934.76   | 1402.49  | 1870.13  | 2357.55   | 2804.99   |
| 8   | 542.37   | 1084.92  | 1627.79  | 2170.56  | 2713.06   | 3255.59   |
| 9   | 619.70   | 1239.61  | 1859.89  | 2480.07  | 3099.94   | 3719.80   |
| 10  | 699.38   | 1398.98  | 2099.01  | 2798.94  | 3498.48   | 4198.05   |
| 11  | 781.47   | 1563.17  | 2345.38  | 3127.42  | 3909.09   | 4690.77   |
| 12  | 866.04   | 1732.33  | 2590.19  | 3465.84  | 4332.12   | 5198.37   |
| 13  | 953.17   | 1906.60  | 2860.66  | 3814.48  | 4767.92   | 5721.31   |
| 14  | 1042.93  | 2086.13  | 3130.03  | 4173.67  | 5216.88   | 6260.06   |
| 15  | 1135.38  | 2271.09  | 3407.55  | 4543.71  | 5679.41   | 6815.10   |
| 16  | 1280.64  | 2461.64  | 3698.46  | 4924.93  | 6155.93   | 7386.91   |
| 17  | 1328.78  | 2657.95  | 3988.01  | 5317.67  | 6646.85   | 7976.00   |
| 18  | 1429.87  | 2860.19  | 4291.46  | 5722.29  | 7152.60   | 8582.91   |
| 19  | 1534.03  | 3068.55  | 4604.08  | 6139.15  | 7673.65   | 9209.15   |
| 20  | 1641.35  | 3283.21  | 4926.15  | 6568.61  | 8210.45   | 9852.29   |
| 21  | 1751.91  | 3504.35  | 5257.95  | 7011.05  | 8763.46   | 10515.90  |

## MANDATS D'ARGENT DE LA BANQUE NATIONALE

Nos succursales sont autorisées à émettre des Mandats payables dans tout le Canada, sauf le Yukon, aux taux suivants :

|                   |             |
|-------------------|-------------|
| \$ 5.00 ou moins  | .....3 sous |
| de 5.00 à \$10.00 | .....6 "    |
| de 10.00 à 30.00  | .....10 "   |
| de 30.00 à 50.00  | .....15 "   |

Beaucoup de nos clients et le public en général ignorent l'existence de ce service chez nous, le même que celui des Postes et des Messageries (Express); il est plus prompt et tout aussi sûr. Nos Mandats sont payables dans tous les bureaux de banques du Canada, sur présentation et sans commission. Nous vous invitons à profiter de ces remarquables avantages.

# COMPAGNIE CHINIC QUEBEC

ANCIENNE MAISON MÉTHOT FONDÉE EN 1808

MARCHANDS QUINCAILLIERS EN GROS ET  
EN DÉTAIL

FOURNISSEURS ORDINAIRES

DU CLERGÉ, DES FABRIQUES,  
DES INSTITUTIONS RELIGIEUSES  
ET DES MAISONS D'ÉDUCATION

BON MARCHÉ EXCEPTIONNEL UN SEUL PRIX

Bureau: 82 rue St-Pierre

Téléphone 263

Résidence: 15, rue Ste-Julie.

**CHARLES GAGNON,** AGENT ET COURTIFR  
D'ASSURANCES

FEU, VIE, ACCIDENTS, MARINE, Etc.

E  
nte-  
LES  
tous  
nte,  
UN  
e de  
is :  
00  
83  
.70  
.97  
.97  
.06  
.61  
.99  
.59  
.80  
.05  
.77  
.81  
.06  
.10  
.91  
00  
91  
15  
29  
90  
LE  
ste  
ur  
nt  
les  
et  
ies  
ns  
ur-

FONDÉE AU CANADA EN 1899

## F. CERNICHIARO & FRERE

Doreurs, Argenteurs et Nickleurs sur articles métalliques.

51, RUE SOUS-LE-FORT, (près de l'ascenseur)  
QUÉBEC.

Fabrication et réparation de vases sacrés de toutes descriptions, de chandeliers et autres bronzes d'églises, de coutellerie et argenterie de table.—Ciselure artistique.—Dorure, argenture et nickelure sur métal.—Soudures en or et en argent.—Vente et échange d'orfèvrerie et bronzes d'église.—Spécialité de vernis inaltérable pour bronze.

## VIN DE MESSE

### "VATICAN"

Certificats d'authenticité et de pureté  
approuvés par S. G. Mgr l'archevêque  
de Montréal.

PRIX ET ÉCHANTILLONS SUR DEMANDE.

LAPORTE, MARTIN, Limitée

584, Rue St-Paul Ouest MONTREAL.

## EMILE JACOT

MONTRES ET HORLOGES DE PRÉCISION

TRAVAIL TRÈS SOIGNÉ EN TOUS GENRES

OPTIQUE SCIENTIFIQUE

LUNETTES OU LORGNONS  
pour tous les cas d'Amétropie.

95, rue Saint-Joseph, - - QUEBEC



**EDITION NOUVELLE ET DEFINITIVE DU BREVIAIRE ROMAIN**

Les éditions nouvelles sont entièrement conformes aux décrets les plus récents de S. S. et notamment à celui du 28 octobre 1913.

Le format moyen étant déjà épuisé et cela pour un temps qu'il est impossible de déterminer, nous offrons maintenant en vente le No 88, Mame, grand format, chagrin premier choix, reliure très souple en noir, coins ronds, tranche dorée. Prix \$12.

Aussi quelques exemplaires avec reliure de luxe aux prix de \$15. et \$18.

L'édition in-32, petit format, sera en vente en avril. Même reliure que le précédent. Prix de vente \$8. l'exemplaire.

Nous engageons nos clients à nous faire parvenir leur commande immédiatement afin d'être assuré d'un exemplaire.

**LIBRAIRIE DU CLERGÉ**

**J.-P. GARNEAU**

**LIBRAIRE-EDITEUR ET MARCHAND  
D'ORNEMENTS D'ÉGLISE**

**47, rue Buade, - - - - - QUEBEC.**

**LA CIE J.-A. LANGLAIS & FILS**

**LIBRAIRES - EDITEURS - IMPORTATEURS  
GROS ET DÉTAIL**

**177, RUE SAINT-JOSEPH, - - QUEBEC.**

**Editeurs des livres de plain-chant :**

Graduel et Vespéral, Paroissien Noté, Extrait du paroissien noté, Ordre des sépultures. Ces livres sont publiés avec l'autorisation de S. G. Mgr l'Archevêque de Québec.

**Agents généraux pour le Canada, des cloches françaises HAVARD.  
GARANTIE DE SATISFACTION.**

**Articles religieux : Statuettes, Encens, Huile de huit jours, Livres de prières.  
Livres de prix.**

**Spécialités :—Fournitures d'écoles, Mobilier scolaire, Tableaux de musée scolaire, etc., etc.**

**Catalogue illustré adressé sur demande.**

deliers  
artis-  
urge et.  
inaï. 5



8  
pte.



## La Compagnie Gauthier & Frère

INCORPORÉE

### PEINTRES - DECORATEURS

Vient d'ouvrir une très importante fabrique de verre plombé, verrières (vitraux peints), pour églises et maisons privées.

Cette fabrique, qui est la mieux outillée du pays est sous la direction d'un artiste de haute renommée, qui est bien secondé par d'habiles ouvriers.

La Compagnie Gauthier & Frère a obtenu la médaille d'or à la dernière Exposition Provinciale comme l'atteste la vignette ci-haut.

Deux importants contrats pour verrières sont en voie d'exécution, un pour l'église de Beauport, et l'autre à l'église Notre-Dame de Lourdes, pour le compte des RR. PP. Oblats de St-Sauveur, Québec.

Estimé et croquis fournis sur demande.

La maison Gauthier & Frère, la plus ancienne du genre dans la Province de Québec, établie en 1868, a décoré plus de 200 églises dans les différentes provinces du Dominion.

Spécialités: Peinture à fresque, décoration d'églises, dorure, encadrements de tous genres, pour chemins de Croix, peintures à l'huile, etc., etc.

MANUFACTURE DE MIROIRS — ATELIERS DE BIZEAUTAGE, etc.

Ouvrage fait avec soin et garantie de satisfaction.

La Compagnie Gauthier & Frère, Incorporée

Tél. 2300 295, RUE ST-JOSEPH, QUÉBEC



MAISON FONDÉE EN 1862

## O. PICARD & FILS

Pose d'Appareils Hygiéniques les plus perfectionnés et les plus modernes dans les édifices publics et les maisons privées.

**VENTILATION : UNE SPÉCIALITÉ.**

Fournaies à Air Chaud, à Eau Chaude et à Vapeur.

QUÉBEC

---

## PICARD & DUQUET

ENR

**HORLOGERS ET BIJOUTIERS**

36, rue St-Jean, - - - - - QUÉBEC

MONTRES, HORLOGES et BIJOUX de TOUTES SORTES

Réparations de Montres, Horloges. Ouvrage garanti.

SPÉCIALITÉ : MÉDAILLES ET INSIGNES POUR SOCIÉTÉS

RÉPARATIONS DE VASES SACRÉS, ETC.

---

E.-M. TALBOT

TELEPHONE 2421

J.-A.-T. DIONNE

A. A. P. Q., F. R. A. J. C.

A. A. P. Q., A. R. A. J. C.

## TALBOT & DIONNE

ARCHITECTES

14, rue St-Joseph, - - - QUEBEC.

---

**ACHETEZ**

**VOS**

## FOURRURES

A LA

**MAISON DE CONFIANCE**

**HOLT, RENFREW & Co., Limited**

RUE BUADE,

QUEBEC.

# LA CAISSE D'ÉCONOMIE DE NOTRE-DAME DE QUEBEC

BANQUE D'ÉPARGNES  
Fondée en 1848

**BUREAU PRINCIPAL**  
Haute-Ville, Quebec, No 21, rue St-Jean.

**SUCCURSALES A QUÉBEC :**  
ST-ROCH, coin des rues St-Joseph et du Pont.  
ST-SAUVEUR, No 801 rue St-Valier.  
ST-JEAN-BAPTISTE, No 479 rue St-Jean.  
BASSE-VILLE, No 53, rue St-Pierre.  
LIMOILOU, Boulevard St-Charles.

**SUCCURSALES A LEVIS :**  
RUE COMMERCIALE, No 103, (au bas de la côte).  
RUE EDEN, No 20, (sur la côte).

**SONT OUVERTES LES SAMEDIS ET LUNDIS SOIRS, de 7 à 8.30 hres,**  
les succursales suivantes : ST-ROCH, ST-SAUVEUR, ST-JEAN-  
BAPTISTE, LIMOILOU et LEVIS RUE EDEN.

## BANQUES À DOMICILE

Ne pas oublier que la CAISSE D'ÉCONOMIE offre aux familles de petites BANQUES en métal que l'on garde chez soi et dans lesquelles les parents et enfants peuvent placer leur petites économies qui sont ensuite, sur demande, entrées dans un livret que la Caisse leur fournit et sur lesquelles il est payé un intérêt.

## COFFRETS DE SURETÉ

COFFRETS DE SURETÉ à louer au BUREAU PRINCIPAL et à la SUCCURSALE DE ST-ROCH, pour la garde de débentures, documents importants, bijoux et autres valeurs.

LA CAISSE D'ÉCONOMIE, en raison même de sa charte et de la nature de ses opérations, offre à ses déposants des garanties exceptionnelles